

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 17 JANVIER 2022

Objet : CONSEIL DU LEMAN ET UNION LEMANIQUE DES CHAMBRES

Membres élus présents : MME BERTILLOT - MM. BERTOLOTTI - BORTOT – MME CHABOUD – MM. DELPERIE - MME DOITRAND BERTHOLON – MM. DUCLOS-COLAS – DUMAS - FONTENAT – GALLET - MME JACOTY – MM. JOUSSEAU - MME MANIGAND – MAULET – PREVALET – MM. SORET – TOURNIER-BILLON – TOURNIER - VERNE - VIALLO

Intervention de Frédéric BORTOT, Secrétaire

Le Conseil du Léman, créé le 19 février 1987, est composé pour la partie française des départements de l'Ain, de la Haute-Savoie, et pour la partie Suisse des cantons de Vaud, Valais et Genève. Son objectif est de favoriser l'émergence d'une identité lémanique forte, à l'écoute des citoyens français et suisses, qui la composent. Il contribue au renforcement de la coopération dans ses aspects économiques, sociaux, culturels et infrastructurels dans l'objectif de faciliter le développement et l'aménagement concerté du bassin lémanique.

Sur l'impulsion du Conseil du Léman, l'Union Lémanique des Chambres de Commerce a été créée en 1992 et réunit les CCI de l'Ain, de Genève, de la Haute-Savoie, du Valais et de Vaud autour de projets collaboratifs destinés à favoriser les courants d'affaires franco-suisses.

Dans ce cadre, le Conseil du Léman et l'ULCC organisent chaque année une convention d'affaires réunissant des entreprises suisses et françaises en mettant à l'honneur l'une des 18 filières d'excellence identifiées à l'échelle du bassin lémanique. Pour mémoire, les deux dernières conventions d'affaires ont concerné le secteur des machines-outils en 2020 et la filière tourisme en 2021. Chaque convention d'affaires est subventionnée par le Conseil du Léman.

La présidence du Conseil du Léman est tournante, elle change tous les deux ans et est assurée par une des cinq entités fondatrices avec une alternance France/Suisse. Lors de l'Assemblée plénière du 26 novembre dernier, la Présidence du Conseil du Léman a officiellement été transmise par le Canton de Vaud au Département de l'Ain pour les deux prochaines années. Les différentes Unions lémaniques suivant le même tournoi, la Présidence de l'ULCC sera assurée par la CCI de l'Ain pour les années 2022 et 2023.

La présidence de l'ULCC est une opportunité pour notre CCI d'organiser des actions mettant à l'honneur des filières particulièrement emblématiques du département de l'Ain, telles que la filière bois et emballages, qui fait partie des pistes évoquées avec les autres partenaires. De plus, de par la dimension transfrontalière de l'ULCC, la CCI de l'Ain pourra également mobiliser des moyens et ressources du réseau Enterprise Europe Network et de la Team France Export dans le cadre de ces événements.

Le Bureau propose que Michel Pierrot soit désigné pour représenter la CCI de l'Ain durant cette présidence.

Il vous est donc proposé de bien vouloir valider la transmission de la présidence de l'ULCC à la CCI de l'Ain et la représentation par Michel Pierrot à cette présidence.

L'Assemblée, vu l'exposé de Frédéric Bortot,

- valide la transmission de la Présidence de l'ULCC à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain pour les années 2022 et 2023,

- désigne Michel Pierrot pour représenter la Chambre durant cette présidence.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	36
- Nombre de Membres présents	20
- Nombre de voix pour	20
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,



Frédéric BORTOT
Secrétaire



Patrice FONTENAT
Président